

Arrondissement de Forcalquier

**MAIRIE DE**



**QUINSON**

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2018**  
**A 19 HEURES**

**Présents :**

BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GONSOLIN Yves - GUIGNANT Francis – PETIT Geneviève - QUEROL Andrée.

**Absents:**

BOTTET Manuelle ayant donné pouvoir à GARCIN René  
ANDRE DE LA PORTE Paul ayant donné pouvoir à ESPITALIER Jacques  
MERIE Isabelle

**Secrétaire :**

GUIGNANT Francis

En préalable à la tenue du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Fabrice PEZANNA, gérant de l'entreprise Sarl Self Services Bâtiment à Quinson, a demandé à être reçu par le conseil municipal. Sa demande a été satisfaite en l'invitant ce jour à 18 h 30.  
Monsieur Fabrice PEZANNA ne s'est pas présenté et ne s'est pas excusé.

\*\*\*\*\*

L'assemblée reçoit à 19 h 00 Messieurs Stéphane SCHWEDT et Thierry ARNOUX, en charge de l'éclairage public à la DLVA, afin qu'ils présentent un projet en matière d'économie d'énergie à réaliser sur l'ensemble du territoire communal, notamment en ce qui concerne l'éclairage nocturne.  
Un plan est remis aux élus et commenté afin qu'une réflexion soit engagée sur les différentes propositions de la DLVA.

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient Messieurs Stéphane SCHWEDT et Thierry ARNOUX pour leur venue et les informent qu'une suite sera réservée très prochainement à leurs propositions.

\*\*\*\*\*

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2018 (délibération).**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 22 janvier 2018.  
Approbation à l'unanimité.

**2) Déclassement et reclassement voirie communale - approbation du rapport du commissaire enquêteur (délibération).**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2017, a demandé le déclassement et le reclassement de la voirie communale lieudit « Male-Sauque ».

Une enquête publique préalable à cette formalité a été effectuée du 04 décembre au 18 décembre 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par le commissaire enquêteur et demande au conseil municipal de se positionner sur ce dossier.

Approbation à l'unanimité pour le nouveau classement de la voirie communale.

### **3) Délégation de service public pour la fourrière automobile : lancement d'une consultation (délibération).**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au vu des problèmes récurrents de stationnement tant interdit, que gênant que dangereux sur l'ensemble du territoire communal, il serait d'opportun d'avoir recours aux services d'une fourrière agréée.

Il propose de lancer une consultation et donne lecture des documents qui ont été élaborés :

- avis d'appel public à la concurrence
  - règlement de la consultation
  - cahier des charges
  - convention à intervenir entre la commune et le prestataire
- et demande au conseil municipal de se positionner sur cette question.  
Approbation à l'unanimité.

### **4) Régularisation d'une concession dans le cimetière communal (délibération).**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 08 mai 1979, la commune a acquis une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Roland BAGARRY en vue de l'agrandissement du cimetière communal.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération précitée, indiquant qu'il a été omis dans sa rédaction de préciser que la commune, en contrepartie, mettra à disposition de Monsieur Roland BAGARRY une concession perpétuelle dans le cimetière communal (n° 29) qu'il convient de régulariser.

Approbation à l'unanimité.

### **5) Acquisition d'une tondeuse autoportée (délibération).**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse à gazon autoportée, acquise par la commune en 2004, nécessite des réparations de plus en plus fréquentes et onéreuses.

De plus, elle présente un danger potentiel pour les agents communaux qui l'utilisent.

Il propose l'achat d'une nouvelle tondeuse convenant parfaitement aux travaux qui doivent être réalisés, pour un montant de 5 100 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| - FODAC 2018 (40 %)      | 2 040 € |
| - autofinancement (60 %) | 3 060 € |

Approbation à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- ✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la DLVA effectue depuis lundi 06 mars un état des lieux des cimetières communaux ainsi qu'un recensement de l'ensemble des rues et voies communales en vue de leur numérisation. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du SIG (Système d'Information Géographique) de la DLVA et permettra à la commune d'avoir à sa disposition un outil de gestion informatique.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé un PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) en remplacement de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). Pour sa réalisation, il est nécessaire de constituer une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable composée comme suit :
  - de membres de droit :
    - ◇ Monsieur le Directeur de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
    - ◇ Monsieur le Préfet
    - ◇ Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France
    - ◇ Monsieur le Maire
  - d'élus de la commune (2 titulaires et 2 suppléants). Se proposent :
    - ◇ titulaires : Madame BERNE Arlette, Monsieur GUIGNANT Francis
    - ◇ suppléants : Madame PETIT Geneviève, Monsieur BAGARRE Robert
  - de représentants d'associations (2 associations composées chacune d'un titulaire et d'un suppléant)
    - ◇ Monsieur le Maire propose d'associer à cette démarche l'Association Quinson Histoire et Devenir ainsi que l'Association Interdépartementale et Intercommunale pour la Protection du Lac de Sainte Croix, de son Environnement, des Lacs et Sites du Verdon : approbation à la majorité.
  - personnes qualifiées (2 entités composées chacune d'un titulaire et d'un suppléant)
    - ◇ Monsieur le Maire propose d'associer à cette démarche le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence ainsi que le Parc Naturel Régional du Verdon : approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier va être adressé aux associations et personnes qualifiées afin qu'elles nomment leurs représentants.  
Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui doit délibérer afin d'en approuver la composition.

- ✓ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame BOTTET Manuelle, conseillère municipale, informant l'assemblée qu'elle ne sera pas en mesure d'assurer l'organisation du Festival de Jazz 2018.  
Le conseil municipal décide de proposer à une association communale (Comité des Fêtes, Arts Expo Culture, ...) l'organisation du prochain festival de Jazz.
- ✓ Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un vidéo projecteur ainsi que d'un écran pour la salle du conseil municipal. En effet, de plus en plus souvent, des projections sont réalisées lors de réunions et les documents présentés en conseil municipal pourraient également être projetés.  
Il présente un devis global d'un montant de 465.19 € TTC qui sera proposé au budget 2018.
- ✓ Parc Photovoltaïque : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique d'information est programmée pour le vendredi 06 avril 2018 à 17 heures - salle l'Emancipatrice - au cours de laquelle Solaire Direct ainsi que le bureau d'études Ecoter présenteront l'état d'avancement de ce dossier.
- ✓ Association Syndicale La Baume : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association délibèrera le 13 avril prochain afin de valider la cession de la voirie à la commune ce qui permettra de finaliser le dossier de la cession du lotissement La Baume à la Société Habitations de Haute Provence.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'avis public à concurrence lancé pour les Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine concédé d'EDF (berges du Verdon), quatre dossiers ont été réceptionnés aux date et heure limites (lundi 05 mars 2018 à 12 heures).  
La commune attend les projets de conventions toujours en cours d'élaboration par EDF avant de finaliser ce dossier.

*Plus aucune autre question n'étant abordée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.*

**Le secrétaire de séance**  
Francis GUIGNANT

**Le Maire**  
Jacques ESPITALIER